



...l'avis de la commission sur le projet de loi de finances initiale

EQUIPEMENT DES FORCES (P146) : UN BUDGET DE TRANSITION DANS L'ATTENTE D'UNE LPM DE RENOUVEAU

Rapport pour avis de M. Cédric PERRIN et Mme Hélène CONWAY-MOURET, sénateurs,
sur les crédits de l'équipement des forces.

Avis n°117 (2022-2023) – Tome 8

Au sein de la mission défense, les crédits du programme 146 (Équipement des forces) s'élèvent à 15,4 Md€, en hausse de 6 %. Cette augmentation représente 900 M€ de crédits supplémentaires mais elle est obérée par l'inflation, dont l'impact est évalué à 460 M€. En loi de finances rectificative, le P146 subit une annulation de 321 M€ sur des crédits mis en réserve, dans un contexte de surcoûts très élevés.

L'actuelle LPM n'est plus adaptée au contexte économique et géostratégique :

- L'inflation en réduit la portée. Le recours au report de charge permet de boucler le budget par un tour de passe-passe. Mais une indexation sur l'inflation est, fondamentalement, nécessaire. En outre, la provision OPEX-MISSINT est mal dimensionnée : elle se révèle chaque année insuffisante et ne permet pas de prendre en compte le renforcement du flanc oriental de l'OTAN. Cette provision doit être rehaussée.

- La guerre en Ukraine bouleverse le contexte stratégique européen, ce qui nécessite une LPM de renouveau. Notre modèle d'armée, structuré autour de la dissuasion nucléaire et de forces expéditionnaires, doit être adapté. Un nouvel équilibre est à trouver, pour tenir compte de l'hypothèse, désormais avérée, d'une guerre de haute intensité en Europe. D'éventuels arbitrages défavorables sur de grands programmes, entraînant leur abandon ou leur ralentissement, remettraient sérieusement en cause l'ambition affichée d'une « économie de guerre ». Des lacunes doivent être comblées sur des capacités clefs. La poursuite du programme de système de combat aérien futur (SCAF) nécessite des garanties sur la préservation d'un certain nombre d'intérêts stratégiques de la France.

- Le ministère mobilise la base industrielle et technologique de défense (BITD), dans le cadre d'un travail mené avec les industriels pour rechercher des simplifications et optimiser les cycles de production. Sans commandes, toutefois, les industriels ne bénéficient pas de la visibilité nécessaire pour se préparer. Attendre la prochaine LPM pour procéder à un certain nombre de commandes, c'est déjà perdre un an par rapport au déclenchement de la guerre en Ukraine, alors que plusieurs pays ont déjà annoncé des efforts conséquents.

- Un engagement interministériel sur les enjeux de souveraineté et de défense est nécessaire. La pénurie de compétences nécessite de revoir en profondeur la formation. La création d'une « réserve industrielle », dans le domaine de la défense, sur la base du volontariat, permettrait de mieux faire connaître ces métiers. L'industrie n'est pas une activité du passé. Elle recouvre des métiers d'avenir, porteurs d'innovation, de souveraineté et de prospérité économique.

- Enfin, le soutien des acteurs financiers est indispensable, tant du côté des banques que des fonds d'investissement, ce qui implique de les remobiliser au service des activités de souveraineté.

Les autorisations d'engagement
du P146 s'élèvent à...



en hausse de 38 %.

Les crédits de paiement du P146
s'élèvent à...



en hausse de 6 %.

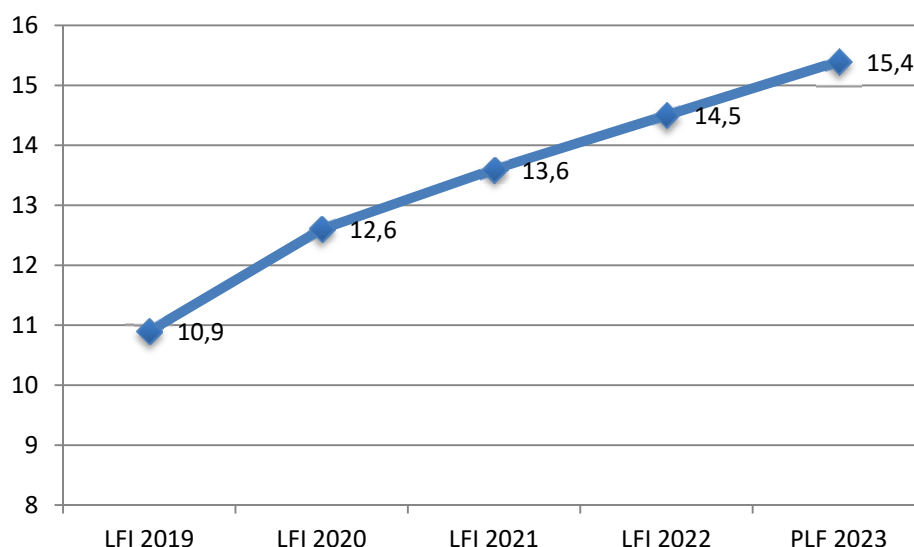
1. LE DERNIER BUDGET D'UNE LPM DÉSORMAIS INSUFFISANTE ?

A. UN BUDGET CONFORME À LA LPM...

Pour 2023, le budget de la mission défense s'élève à **43,9 Md€** (hors pensions), en hausse de 3 Md€ (+7,4 %), conformément à la loi de programmation militaire (LPM) qui prévoit une progression jusqu'à **50 Md€ en 2025**.

Les crédits de paiement du programme 146 maintiennent leur dynamique de croissance : **ils s'élèvent à 15,4 Md€, ce qui représente 35 % de la mission défense, et sont en augmentation de 6 %** par rapport à l'an dernier. Cette augmentation représente 900 M€ de crédits supplémentaires. Les autorisations d'engagement s'élèvent à 23,6 Md€, en forte hausse (+38 %), notamment en raison de la commande de 42 appareils Rafale.

Évolution des crédits du P 146 (Mds€) depuis 2019



Au sein du programme :

- Les **programmes à effet majeur** (PEM) couvrent 55 % des crédits, soit 8,5 Mds€, en hausse de 6 %.
- La **dissuasion** représente 30 % des crédits, soit 4,6 Md€, en hausse de 6%. Ce poste augmente moins que le budget défense dans son ensemble, ce qui signifie que le renouvellement de la dissuasion n'est qu'une composante parmi d'autres de l'augmentation budgétaire.
- Les **autres opérations d'armement** (1,4 Md€ soit 9 % des crédits) sont en baisse de 1 %.

- Un effort particulier est réalisé sur les **infrastructures** (567 % M€ soit 9% des crédits), en hausse de 35 %, notamment pour la réalisation des infrastructures associées aux programmes Scorpion, MRTT, Rafale.

Détail de l'évolution des crédits (Mds€)

Crédits de paiement par opération stratégique (Mds€)	LFI 2022	PLF 2023	Variation
Activités opérationnelles	0,01	0,01	+2%
Autres opérations d'armement (AOA)	1,4	1,4	-1%
Dissuasion	4,4	4,6	+6%
Environnement des programmes d'armement	0,14	0,16	+16%
Fonctionnement et activités spécifiques	0,06	0,06	+15%
Programmes à effet majeur (PEM)	8,1	8,5	+6%
Infrastructures (INFRA)	0,42	0,57	+35%
Total	14,5	15,4	+6%

Au cours de l'année 2023, doivent notamment être livrés : 13 Rafale pour l'armée de l'air et de l'espace, 3 avions ravitailleurs multi-rôles MRTT, un bâtiment ravitailleur de forces pour la marine, ainsi qu'un second sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) de classe Suffren, un patrouilleur outre-mer, une frégate La Fayette rénovée et 5 hélicoptères H160. Dans le cadre du programme Scorpion, doivent être livrés : 123 Griffon (véhicule blindé multi-rôles), 119 Serval (Véhicule Blindé multi-rôle léger), 22 Jaguar (engin blindé de reconnaissance et de combat), 18 chars Leclerc rénovés. Doivent également être livrés 200 missiles moyenne portée (MMP), 100 missiles Aster 30, 20 torpilles lourdes Artemis, 31 missiles Exocet, 37 missiles Scalp rénovés, 9 pods de désignation laser, 30 missiles MIDE-Meteor, 77 remotorisation MICA, 100 fusils brouilleurs pour la lutte anti-drones, 8660 fusils d'assaut.

Parmi les **commandes** programmées pour 2023, on note : 42 Rafale, 420 Serval, 36 stations Syracuse IV, des lots de missiles Aster, MMP (missiles moyenne portée), et Exocet.

B. ... MAIS UNE LPM DÉSORMAIS INSUFFISANTE

Contrairement à ce que prévoyait la loi de programmation militaire 2019-2025, l'actualisation par le gouvernement de la Revue stratégique en 2021 a conduit à **des ajustements hors cadre législatif**, ce que la commission a vivement regretté.

Afin de financer les besoins nouveaux (renseignement, cyber, spatial, protection NRBC, santé, lutte anti-drone...), des **décalages ont été opérés dans la réalisation de programmes importants** tels que la capacité hydro-océanographique future (CHOF), le système de lutte anti-mine futur (SLAM-F), l'étape 2 du système de drone tactique (SDT) ou encore le programme de véhicules lourds 4-6 tonnes (FTLT).

Pour le programme **Scorpion**, central pour l'armée de terre, l'actualisation a conduit à réduire les objectifs à 2025 (à 45 % au lieu de 50 % de la cible totale). Un décalage d'un an de la commande et de la livraison des 32 **CAESAR** (camion équipé d'un système d'artillerie), et de la rénovation de 77 CAESAR, a alors été opéré.

Ajustements opérés en 2021

Programme	Objet
Scorpion	Actualisation de la cible LPM à 45 % au lieu de 50 % de la cible totale à fin 2025
Système de lutte anti-mines du futur (SLAM-F)	Décalage d'un an des livraisons de l'étape 2.

Capacité hydrographique et océanographique future (CHOF)	Décalage d'un an de la phase de réalisation (qui sera lancée en 2025)
Flotte tactique et logistique terrestre (FTLT)	Décalage de deux ans, commande en 2024, premières livraisons en 2027
Système de drones tactiques (SDT)	Décalage de l'étape 2 de 2024 à 2025
Avion de patrouille maritime (PATMAR)	Décalage d'un an de la commande précédemment prévue en 2025
Missile moyenne portée (MMP)	Étalement des livraisons prévues en 2024-2025 sur 2024-2026
CAESAR	Décalage d'un an de la commande et de la livraison des 32 derniers CAESAR et de la rénovation de 77 CAESAR
Avion léger de surveillance et de reconnaissance (ALSR)	Dépassement du jalon (3 ALSR en 2025 au lieu de 2)

Source : ministère des armées

De **nouveaux ajustements ont été réalisés en 2022**, pour financer des éléments de connectivité aéronautique (MRTT, Rafale), l'accélération de la préparation de la rénovation mi-vie des frégates de défense aérienne (synchronisation avec l'Italie) et la mise en place de nouveaux programmes (frappe longue portée et maîtrise des fonds marins). L'équilibre se fait grâce à des **décalages sur d'autres programmes** :

Ajustements opérés en 2022

Scorpion	Décalage de commande de véhicules SERVVAL sans impact sur le calendrier de livraisons
Système de lutte anti-mines du futur (SLAM-F)	Prise en compte du retard de la livraison du module de lutte contre les mines
Maîtrise de l'espace	Décalage d'un an de la phase de réalisation pour l'alerte avancée
Frégates de défense et d'intervention (FDI)	Prise en compte du nouveau calendrier de livraisons des frégates françaises à la suite de l'export grec.
Chars Leclerc rénovés	Ajustement de la répartition du jalon 2025 à 45% de SCORPION entre GRIFFON, JAGUAR, SERVVAL et LECLERC
Système de combat aérien du futur (SCAF)	Prise en compte de l'impact du décalage en 2022 de la notification du contrat en coopération (NGWS) attendue initialement fin 2021.

Source : ministère des armées

Plusieurs capacités manqueront le jalon 2025 prévu par la LPM : Rafale (export croate) Eurodrone (report de la commande), drone SDT (crash du Patroller), FDI (export grec), véhicules blindés légers (VBL) régénérés.

L'exécution budgétaire a été marquée, en 2022, par le contexte économique et par la guerre russe en Ukraine.

Depuis le 24 février 2022, la question de la pertinence de la LPM en cours se pose.

Alors que plusieurs pays ont annoncé des efforts conséquents, la France n'a pas encore modifié une programmation fondée sur la Revue stratégique de 2017, actualisée en 2021.

Or, en premier lieu, l'impact de l'inflation sur le budget de la mission défense, estimé à **1 Md€**, représente un tiers de la hausse des crédits. C'est considérable.

Depuis le début de l'année, l'inflation a généré des surcoûts de 80 M€ sur le P146.

Pour 2023, cet effet est évalué à 460 M€. Il est pris en compte dans le PLF 2023. Ces surcoûts seront couverts :

- D'une part, par des retards exogènes (export de fréquences, Eurodrone, SCAF) ;
- D'autre part, par une augmentation du **report de charges** au-delà de ce que prévoit la LPM. Le report de charge s'élèverait ainsi à 15 % des crédits en 2023 (soit trois points de plus que la cible de 12 % fixée par la LPM). **C'est le retour de la « bosse » budgétaire, c'est-à-dire un tour de passe-passe pour boucler le budget au détriment des créanciers du ministère.**

Le **projet de loi de finances rectificatives**, en cours d'examen, prévoit des ouvertures nettes de 1,3 Md€ en AE et près de 1,2 Md€ en CP, pour l'ensemble de la mission défense.

-Les ouvertures se décomposent de la façon suivante :

- 100 M€ pour le fonds spécial Ukraine (montant porté par l'Assemblée nationale à 200 M€) ;
- 255 M€ pour tirer les premiers enseignements de la guerre en Ukraine et financer la mise en cohérence des moyens des forces (activité, matériels de déploiement, munitions) dont 29 M€ sur le P146 ;
- Près de 700 M€ en AE et près de 600 M€ en CP pour financer le renforcement du flanc oriental de l'OTAN ;
- Près de 400 M€ en AE et en CP de surcoûts OPEX-MISSINT au-delà de la provision de 1,2 Md€ et déduction faite des financements externes ;
- Près de 200 M€ en AE et en CP pour les carburants opérationnels.

-Les annulations s'élèvent à 149,6 M€ sur la mission. Sur le P 146, on observe :

- d'une part, une ouverture de 229 M€ afin de financer le fonds spécial permettant à l'Ukraine d'acquérir des équipements de défense et de sécurité (200 M€) et l'acquisition par la DGA de munitions pour les forces françaises (29 M€) ;
- d'autre part, 321,4 M€ sont annulés sur des crédits mis en réserve.

Crédits 2022 modifiés par le PLFR (M€)

	AE ouvertes	CP ouverts	AE annulées	CP annulés
Mission Défense	1450	1326	149,6	149,6
Environnement et prospective de la politique de défense (P144)			25,8	25,8
Préparation et emploi des forces (P178)	1450	1326		
Soutien de la politique de la défense (P 212)			31,4	31,4
Équipement des forces (P146)			92,4	92,4

Source : PLFR (texte adopté par l'Assemblée nationale)

Les livraisons d'équipements et d'armements français à l'Ukraine impliquent des recompléments. Le ministère des armées a ainsi commandé, en juillet dernier, **18 CAESAR** pour remplacer les 18 exemplaires donnés à l'Ukraine (et prélevés sur un stock total de 76 unités). Leur livraison est prévue en 2024. Le ministre des armées a déclaré y consacrer une enveloppe de 85 millions d'euros, qui n'aurait pas d'impacts sur d'autres programmes. L'acquisition de 109 CAESAR de nouvelle génération (avec cabine blindée) a par ailleurs été lancée en janvier 2022.

L'actuelle LPM n'est plus adaptée au contexte économique et géostratégique. La prochaine devra prévoir une **indexation sur l'inflation**, un **rehaussement de la provision OPEX** qui se révèle, chaque année, sous-dimensionnée.

La guerre en Ukraine bouleverse le contexte stratégique européen, ce qui nécessite de **repenser notre modèle d'armée, de mobiliser la base industrielle et technologique de défense. Au-delà, cet effort implique un engagement de l'ensemble de la société sur les enjeux de souveraineté.**

2. « ÉCONOMIE DE GUERRE » : AU-DELÀ DU SLOGAN, UNE AMBITION À CONCRÉTISER

A. DES INQUIÉTUDES SUR LA LPM DE RENOUVEAU ATTENDUE

Notre modèle d'armée a été structuré autour de la dissuasion nucléaire et de forces expéditionnaires. Ce modèle doit être adapté pour tenir compte de la dégradation du contexte stratégique.

Un nouvel équilibre est à trouver entre la technologie, qui demeure indispensable (par exemple pour continuer à disposer d'une capacité d'entrée en premier), et la masse, qui doit être accrue.

Nos dons à l'Ukraine ont mis en évidence le **caractère échantillonnaire de certaines de nos capacités**, par exemple s'agissant du système CAESAR (dont nous avons donné un quart de nos stocks), ou encore pour d'autres capacités très recherchées par les Ukrainiens, qui devront être renforcées dans le cadre de la prochaine programmation :

- Le **système sol-air moyenne portée** terrestre (SAMP/T Mamba) : l'armée de l'air et de l'espace dispose de 8 systèmes et d'un nombre de missiles associés relativement limité (Aster 30). L'un de ces systèmes est déployé en Roumanie.
- Le **système de défense sol-air à courte portée** Crotale : nous disposons de 12 systèmes, dont quelques exemplaires livrés à l'Ukraine.
- ou encore le **lance-roquettes unitaires** (LRU) : nous en avons 12, dont 8 opérationnels.

Ce conflit, comme précédemment celui du Haut-Karabagh, a montré le rôle central des forces terrestres et de certaines capacités sur lesquelles un effort particulier doit être entrepris.

- La prochaine LPM doit permettre de **poursuivre le programme Scorpion**, qui est bien engagé, mais dont seulement 17 % des véhicules sont livrés fin 2022.
- Des capacités doivent également être constituées dans le domaine des **camions de transport**, du **démontage**, du **franchissement** ou encore dans la **défense sol-air de proximité**.
- La **capacité sol-air basse couche** (Crotale, Mistral) doit être renouvelée.
- Les capacités de **suppression des défenses aériennes adverses** (SEAD) doivent être renforcées,
- de même que la protection contre la **menace nucléaire, radiologique, biologique et chimique** (NRBC).
- Le **retard de la France dans le domaine des drones** doit être comblé, ce qui implique notamment de ne pas rater le tournant de la **dronisation navale** et de permettre aux industriels français de monter en compétence dans ce domaine.

Des **acquisitions « sur étagère »** ne sauraient toutefois être totalement exclues, même s'il faut en mesurer les conséquences sur notre souveraineté, par exemple, à titre intérimaire, pour l'**intervention dans les grands fonds marins**, voire, après examen, pour la **frappe longue portée terrestre**, la défense sol-air ou la lutte anti-drones.

La nouvelle LPM devra également **préserver les « autres opérations d'armement » (AOA)** qui forment l'épaisseur des forces des trois armées.

Le nécessaire **renforcement du soutien (MCO, munitions) ne doit pas se faire au détriment des besoins capacitaires**, c'est-à-dire par un jeu de vases communicants entre P146 et P178.

D'éventuels **arbitrages défavorables** sur certains programmes majeurs, qui entraîneraient un **ralentissement du rythme de modernisation des armées**, seraient très préjudiciables. Une accélération est, au contraire, souhaitable. Des informations parues dans la presse, non confirmées à ce stade, font état de réflexions sur l'abandon possible du programme Tigre standard 3, et de ralentissements envisagés sur des programmes aussi majeurs que Scorpion, FDI (frégates de défense et d'intervention) et Rafale. Si ces informations étaient confirmées, elles remettraient sérieusement en cause l'ambition affichée de mise en place d'une « économie de guerre ».

Pour l'avenir, les incertitudes sur le *Main Ground Combat system* (MGCS), et le report, au-delà de 2045, du programme CIFS (*Common indirect fire system*) sont inquiétants. Il s'agit en effet, avec ces programmes, de trouver des successeurs au char Leclerc, au système CAESAR, ou encore au LRU.

Alors qu'un accord entre industriels a pu être trouvé sur le **Système de combat aérien futur** (SCAF), **le chemin à parcourir est encore long**. La vigilance doit rester de mise, après l'annonce, en début d'année 2022, de l'achat par l'Allemagne de trente-cinq F35 américains. **Le gouvernement doit donner des garanties** sur la préservation d'un certain nombre d'intérêts stratégiques de **la France dans ce programme dont elle est chef de file** : prise en compte des besoins de nos armées (dissuasion, navalisation), protection de la propriété intellectuelle de l'industrie française, clarification des règles d'exportation. Sur ce dernier point, des voix s'élèvent en Allemagne en faveur d'une européanisation des règles d'exportation qui pose de nombreuses questions puisqu'elle entraînerait des risques de blocages très élevés, sur une question de souveraineté demeurant fondamentalement de la responsabilité des États.

Les mêmes sujets de **protection de la propriété intellectuelle et de contrôle des exportations** se posent, du reste, pour les projets soutenus par le Fonds européen de la défense (FEDef).

B. UNE MOBILISATION DE LA BASE INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE DE DÉFENSE A CONCRÉTISER PAR DES COMMANDES

La base industrielle et technologique de défense (BITD) française est constituée d'une dizaine de grandes entreprises qui structurent autour d'elles un tissu de **4000 entreprises** de toute taille, majoritairement des PME, souvent duales. Ces entreprises représentent **200 000 emplois directs et indirects**, qui irriguent les territoires. Suite à la crise engendrée par la pandémie de covid-19, un soutien spécifique a été apporté à ce tissu industriel par le ministère des armées : accélération de paiements, anticipation de commandes, mise en place d'une task-force de sauvegarde de la BITD qui a ensuite été pérennisée.

La crise ukrainienne a entraîné des difficultés supplémentaires, en raison de l'augmentation des coûts de **l'énergie** et de la hausse des prix et la raréfaction des **matières premières et composants**. Les **formules de révision de prix** des contrats d'armement se révèlent souvent inadaptées dans ce contexte nouveau, ayant été établies à une époque où l'inflation était négligeable.

On note par exemple :

- des délais d'approvisionnement d'un à deux ans pour des composants électroniques ;
- une saturation possible des fournisseurs européens de poudres propulsives ;
- Des inquiétudes sur le titane, dont 40 % de la consommation française provient de Russie ;

- Une augmentation de 60 % du prix de l'aluminium, et de 65 % de celui de l'acier, sur les deux premiers trimestres 2022.

La **mise en place de stocks stratégiques**, pour les composants et matières premières les plus critiques, se révèle nécessaire afin d'assurer la continuité des activités industrielles en cas de crise. La création de **filières de recyclage** permettrait de progresser en ce sens.

Un dispositif de **priorisation de l'industrie de défense**, vis-à-vis d'autres activités, en cas de crise, est à l'étude et pourrait être inscrit dans la prochaine LPM.

Des **relocalisations** sont, en outre, nécessaires, sur des activités de souveraineté. Le gouvernement étudierait notamment cette hypothèse s'agissant de la production de poudre pour les obus de gros calibre.

Un travail d'ensemble a été entrepris par le ministère des armées et les acteurs industriels, suite au discours du Président de la République à Eurosatory (juin 2022), annonçant « *l'entrée dans une économie de guerre* ». Deux séminaires ont réuni l'ensemble des acteurs les 7 septembre et 8 novembre derniers. Cinq groupes de travail ont été mis en place.

Deux grands objectifs sont poursuivis :

- **Du côté de l'État** : une réduction de 20 % des exigences documentaires demandées dans les programmes d'armement est recherchée, ainsi qu'une simplification de l'expression des besoins. Il s'agit de trouver la juste performance nécessaire au regard du coût des programmes.
- **Du côté des industriels** : l'accent doit être mis sur l'optimisation des cycles de production dans l'hypothèse où un engagement majeur imposerait une accélération.

« Économie de guerre » : les actions en cours

Approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de plans d'action sous-traitant par sous-traitant • Constitution de stocks de matières premières ou de pièces détachées, notamment celles soumises à un long délai d'approvisionnement • Relocalisations pour faciliter l'approvisionnement
Normes	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion à partir du dispositif américain de « priorisation » : capacité, en cas de besoin, de prioriser les commandes défense par rapport aux commandes civiles
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement à la constitution/la consolidation de fonds spécialisés dans la souveraineté : encourager la constitution d'ETI de défense • Travail en cours avec Bercy sur l'épargne des particuliers

Source : ministère des armées

Dans le cadre de ce travail avec les industriels, l'accent est mis sur douze gros objets (« **top 12** »), qui doivent faire l'objet d'un effort particulier dans la prochaine LPM. Pour ces objets, les livraisons devront pouvoir être anticipées dans le temps si cela se révélait nécessaire (ce qui nécessite donc de disposer des pièces en amont). Un « top 20 » doit prochainement permettre de traiter huit nouvelles munitions.

Sans commandes, toutefois, les industriels ne bénéficient pas de la visibilité nécessaire pour se préparer. Attendre la prochaine LPM, c'est déjà **perdre un an** par rapport au déclenchement de la guerre en Ukraine.

C. UNE AMBITION QUI IMPLIQUE UN ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Le ministère des armées ne saurait porter, seul, une ambition telle que celle traduite par l'expression « économie de guerre ». Une mobilisation interministérielle est nécessaire et, au-delà, une prise de conscience, par l'ensemble de la société, de la nécessité de soutenir les activités de souveraineté.

Toutes les industries sont aujourd'hui confrontées à **une pénurie de main d'œuvre**.

Tous les secteurs sont concernés.

Ainsi, par exemple, plus de trente métiers sont en tension dans l'industrie navale.

Un travail de fond doit être effectué sur l'attractivité des métiers industriels, notamment en direction des jeunes et des femmes.

Les femmes représentent moins de 30% des salariés de l'industrie. Elles occupent majoritairement des fonctions support et sont souvent exclues de la conception et de la production. Elles sont **peu présentes dans les fonctions de direction** (environ 15% des comités exécutifs).



@DGE (Semaine de l'industrie 21-27 novembre 2022)

Les métiers industriels ont trop longtemps été déconsidérés au profit du secteur tertiaire. Pourtant, les conditions de travail dans l'industrie se sont améliorées, et les salaires et perspectives d'évolution sont souvent meilleurs que dans d'autres métiers recrutant avec des diplômés de niveau plus élevé.

50 000 emplois ne sont actuellement pas pourvus dans l'industrie et 200 000 emplois supplémentaires pourraient être créés s'il était possible de recruter pour répondre à de nouvelles commandes.

Il est urgent de faire savoir que **l'industrie n'est pas une activité du passé**, mais qu'elle recouvre, au contraire des **métiers d'avenir, porteurs d'innovation, de souveraineté et de prospérité économique**, y compris dans des domaines souvent méconnus comme celui de l'industrie de défense terrestre.

En conséquence, c'est toute la **stratégie nationale de formation** qui doit être revue, ce qui nécessite une **forte implication des ministères** respectivement en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'économie, et du travail, ainsi que des **régions**.

Les industriels doivent **venir à la rencontre des jeunes dans les établissements scolaires, y compris en dehors des bassins d'emploi traditionnels**, et mieux communiquer sur l'évolution des conditions de travail, sur les rémunérations et perspectives de carrière, en amont des décisions d'orientation (classes de troisième et de terminale) ; des **campus de formation** doivent être structurés ou enrichis.

Pour l'industrie de défense, constituer une **« réserve industrielle », fondée sur le volontariat**, avec des cycles réguliers de formation, permettrait de mieux faire connaître les métiers concernés. Ce vivier de personnel pourrait être mobilisé rapidement en cas de crise.

Enfin, le **soutien des acteurs financiers privés est indispensable**, pour passer à l'échelle de l'« économie de guerre », ce qui implique une vigilance particulière vis-à-vis des initiatives réglementaires européennes en matière environnemental, social et de gouvernance (ESG) et de taxonomie.

Cela passe d'abord par une mobilisation des acteurs financiers, indispensable à la montée en puissance du tissu industriel. Or, malgré la guerre en Ukraine, l'industrie de défense reste confrontée au durcissement des conditions d'accès au financement des banques et fonds d'investissement.

Le mercredi 23 novembre 2022, sous la présidence de M. Christian Cambon, président, la commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission défense dans le projet de loi de finances pour 2023.



Christian Cambon

Président de la commission
Sénateur du Val-de-Marne (LR)

Commission des affaires étrangères, de la
défense et des forces armées

<http://www.senat.fr/commission/etr/index.html>



Cédric Perrin

Rapporteur
Sénateur du
Territoire de Belfort
(LR)



**Hélène Conway-
Mouret**

Rapporteuse
Sénatrice
représentant les
Français établis
hors de France
(SER)